

AFFAIRE N° 15. - Marché de gré à gré à passer avec la Société J. CAILLE et Cie pour la fourniture d'une ambulance 404, moteur Diesel.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Société J. CAILLE et Cie, un marché de gré à gré, pour la fourniture d'une ambulance PEUGEOT 404, moteur Diesel, pour le prix de HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE (870 000) Frs CFA.

Le paiement de cette fourniture sera assuré :

- d'une part, par une subvention de QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE (425 000) Frs CFA, qui nous a été accordée par la M U F A,
- d'autre part, par une inscription au Budget de 1970, Chap. 904 - Art. 215 (autorisation spéciale).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
D. Denis le 19 juin 1970
P. le Préfet.
Le Secrétaire Général
Ligue: P. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières.
Ch. Verqueureau.